



Ce 54<sup>ème</sup> numéro d'ICI sort dans un contexte national effroyable qui nous pousse à réaffirmer nos principes fondamentaux. Notre journal est viscéralement attaché à la liberté d'expression sans laquelle la démocratie n'est pas possible. Cette liberté nous l'exerçons depuis bientôt 14 ans dans le respect de la dignité des personnes. Il n'y a jamais eu d'attaque personnelle dans nos pages. Nous vous donnons des informations que vous ne trouvez nulle part ailleurs. Nous vous proposons nos réflexions constructives au service de notre commune.

Tout cela dans un esprit résolument indépendant qui peut paraître parfois frondeur. Nous ne nous contentons pas d'écrire. Nous agissons au service des Illadais, au service de ceux d'entre nous qui peuvent être victimes de l'arbitraire de la gestion municipale.

### **Une très bonne nouvelle au milieu de la grisaille !**

La municipalité avait engagé une procédure d'expropriation pour acheter au prix du terrain agricole, la parcelle de 4 500 m<sup>2</sup> d'une famille illadaise. Or, cette parcelle était classée en zone constructible... Le juge des expropriations a annulé la procédure le 5 décembre dernier et a donné raison à l'argumentation présentée par l'avocate de la famille. Nous sommes très heureux du dénouement d'une affaire qui dure maintenant depuis deux ans et demi. Notre engagement au service de cette famille a été sans faille. Si la municipalité veut cette parcelle qu'elle la paie à son juste prix. Il est vrai que c'est l'argent de nos impôts qui est engagé mais un projet municipal ne doit pas être bâti sur le sacrifice d'une seule famille. La lutte contre les injustices est également l'un des grands principes qui guide ICI. N'hésitez pas à consulter notre site internet pour avoir plus d'informations sur cette affaire.

### **Ecole : la nouvelle garderie est terminée mais des interrogations demeurent pour les activités périscolaires facultatives (TAP), l'utilisation des ordinateurs portables neufs et l'urgence de penser l'agrandissement des locaux...(lire pages 3 et 4)**

Les rares informations que le dernier bulletin municipal a données à la population concernent l'école. Le maire annonce la naissance de 22 petits Illadais : cette bonne nouvelle va provoquer une augmentation future des effectifs. Il va donc falloir que la municipalité étudie sérieusement l'agrandissement des locaux. D'autre part, notre 4<sup>ème</sup> adjointe a évoqué la forte probabilité de rendre les activités périscolaires payantes... Les parents qui travaillent sur Bordeaux dans l'impossibilité de faire garder leurs enfants, pourraient donc être contraints de payer un service dont la municipalité a décliné les aides de la caisse d'allocation familiale, faute d'avoir voulu établir un plan éducatif de territoire (nous l'avons évoqué dans notre numéro 53). Actuellement, la mairie peut compter sur une aide du fond d'amorçage de 50€ par enfant. Elle a déjà fait ses comptes : pas besoin d'attendre le mois de mars... Elle est la seule à connaître le coût horaire des différents intervenants et le nombre de leurs interventions annuelles. Nous ne nous contenteront pas d'un chiffre global. L'opposition demandera un décompte précis en séance du conseil municipal car avec la CAF, cette aide pouvait monter à 90€ par enfant et par an.

Dans ce numéro, nous analysons également la réalité du déficit du service public des déchets ménagers de 393 000€ annoncé par la Communauté de Communes en juin dernier (lire page 5). Nous donnons des précisions pour les Illadais qui ont choisi le prélèvement automatique pour payer leurs factures d'assainissement collectif (lire page 6).

**Pour conclure, l'équipe d'Information des Citoyens Illadais vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2015 !!! Une année de joie dans vos familles.**

Gilles Baillet

# Au conseil municipal du 24 novembre 2014

1-Attribution d'indemnités en conseil d'aide à la confection des documents budgétaires à M. Olivier Maximilien, Trésorier.

2-Admissions en non-valeur 2012-2013 : il s'agit des impayés concernant les loyers dus par les anciens boulangers dont la somme totale est de 3 871€ 88, que la commune doit prendre en charge.

3-Crédits budget « Donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées » : vente de bois coupé.

4-Reconduction de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune d'Illats. Elle permet de financer la viabilisation des terrains prise en charge par la commune.

5-Signature d'un avenant pour les travaux de création du dortoir et la mise en conformité de l'accès de l'école maternelle. Le maçon a rencontré des murs plus épais que prévus. Le montant initial du marché était de 10 476€ TTC. Le nouveau montant du marché est de 10 956€ TTC. Le coût a augmenté de 480€.

6-Subvention de 100€ à la Maison Familiale et Rurale du Libournais pour financer un stage professionnel d'une durée de trois semaines à l'île de la Réunion pour Manon Bellagarde domiciliée à Illats.

7-Subvention de 100€ à la Maison Familiale et Rurale de l'Entre-deux-Mers pour financer divers projets pédagogiques auxquels participera Mathieu Letrain domicilié à Illats.

8-Participation de la commune d'Illats aux services numériques mutualisés du Syndicat Mixte Gironde Numérique.

9-Virement de crédit de 1000€ de l'entretien des voies et réseaux vers le personnel.

L'ordre du jour a été expédié en 5 minutes. Nous sommes néanmoins parvenus à poser quelques questions...

**Quelle est l'origine de l'épidémie qui a touché l'autre jour plus de 90 enfants et un adulte à l'école ?**

Réponse du M. premier adjoint : « on suppose qu'il s'agit d'un virus. Pas d'eau ni de nourriture incriminées. L'alerte a été donnée. Des malades en dehors de l'école et de la commune ont été recensés. L'Agence Régionale de la Santé n'a pas jugé bon de faire des analyses supplémentaires. »

**A la lecture du compte rendu du conseil d'école du 16 octobre dernier, il est souligné que les ordinateurs portables que la commune a financés en votant une dépense de 12 500€ lors du conseil municipal du 30 septembre, ne fonctionnaient pas car la tour qui devait les recharger n'a pas été livrée. Qu'en est-il actuellement ?**

Réponse de Mme la 4<sup>ème</sup> adjointe : « j'ai du faire face à des remarques agressives lors du conseil d'école à ma plus grande surprise car je n'étais au courant de rien. La directrice ne nous avait pas avertis même si elle dit l'avoir signalé à la secrétaire. La tour ne nous a pas été encore livrée. On ne peut pas dire que les ordinateurs ne marchent pas. Ce sont les institutrices qui ne veulent pas les utiliser. Il suffit de les brancher à une prise. » (Ces affirmations n'engagent que Mme la 4<sup>ème</sup> adjointe. ICI fait pleinement confiance à l'équipe enseignante).

**Où en est-on avec l'algéco de l'école ?**

Réponse de Mme la 4<sup>ème</sup> adjointe : « Je n'y connais rien en matière d'algéco. Le conseiller en charge du dossier n'est pas là ce soir. Mais, il est hors de question de mettre 1 000€ par mois pour une location qui ne sera utilisée que pendant sept mois. » (NDLR : L'algéco envisagé ferait 60 m2 et serait disposé à côté du terrain multisports. ICI s'est procuré un devis pour deux algécos de 60 m2 loués par la commune de Saint Morillon l'hiver dernier pour son école incendiée, qui fixe à 1 000€ par mois la location des deux modulaires. D'autre part, nous nous étonnons du lieu choisi pour y disposer l'algéco. Il est très peu fonctionnel. Nous proposons d'utiliser l'espace vide entre la salle de sports et la clôture en face de garderie. Il est juste à côté de la borne électrique.)

Le maire s'est empressé de lever la séance...

# École

## **Les nouveaux ordinateurs n'ont pas pu être utilisés pendant quatre mois !!!**

Lors du conseil municipal du 30 septembre, nous avons voté l'achat pour un coût de 12 500€ de 17 ordinateurs portables et d'une tour qui devait permettre de les recharger et de les connecter à une imprimante commune. Cet investissement n'est pas une petite somme... Il s'agissait d'une « classe mobile » censée remplacer l'ancienne salle informatique transformée en salle de cours depuis septembre 2013. Nous pensions que les ordinateurs seraient opérationnels une fois que l'école les aurait reçus. Quelle ne fut pas notre surprise quand à la lecture du compte rendu du conseil d'école du 16 octobre 2014, nous sommes tombés sur le passage suivant :

« Les nouveaux ordinateurs :

Ils sont arrivés et ont été paramétrés mais ne sont pas utilisés car la tour destinée à les recharger et les ranger n'a toujours pas été livrée... »

Lors du conseil municipal du 24 novembre 2014, nous avons interpellé la majorité municipale sur ce problème parce que nous voulons que les deniers des contribuables illadais soient correctement dépensés. Nous ne revenons pas sur la réponse que la municipalité nous a faite : elle est dans le compte rendu du conseil municipal page 2. En tout cas, un mois et demi après le conseil d'école, la tour n'était toujours pas arrivée à l'école !!! **Pire, nous apprenons qu'en fait les ordinateurs ont été livrés la veille de la rentrée scolaire de septembre !!!** On peut se demander pourquoi personne n'a assuré la réception d'une commande aussi importante. Le fournisseur aurait renvoyé la tour et l'un de ses techniciens pour la faire fonctionner.

Dix jours après la réunion du conseil municipal, la fameuse tour était livrée. C'était le premier lundi de décembre. Un technicien devait venir lancer l'installation. L'opération n'a semble-t-il pas eu lieu... Du coup, la veille des vacances de Noël, les ordinateurs portables ne fonctionnaient toujours pas... Cette situation déplorable nuit à la formation de nos enfants !!!

## **Conseil d'école du 16 octobre 2014 en bref**

**1-Demande** renouvelée de réparation des cagibis dans lesquels sont entreposés le matériel de sport et de kermesse qui « prennent toujours l'eau par le sol et par le toit ».

**2-Inondation** du « grand » préau à l'angle du portail

**3-Les ordinateurs** fixes présents dans les salles (1 à 2 par classe) ont une connexion internet très capricieuse malgré le relais wifi installé. Il est impossible d'imprimer. Les ordinateurs ne sont reliés à aucune imprimante ni au serveur à cause d'un dysfonctionnement. Il n'y a pas non plus de contrôle parental (l'académie nous fournit un proxy qui va devoir être installé). Mme la directrice demande que l'entreprise qui assure la maintenance informatique puisse résoudre les problèmes autres que techniques : installation de logiciels en réseau, résolution de dysfonctionnements dans la pratique quotidienne. Mme la 4<sup>ème</sup> adjointe « *s'étonne de cette nouvelle requête car elle supposait que cette maintenance était assurée jusque là. Elle l'était mais ... bénévolement par un parent d'élève (NDLR : domicilié hors commune). Le contrat en place devra être vérifié et étendu.* »

**4-Isolation-nuisances sonores** : demande pour un double-vitrage pour les fenêtres d'une classe pour pallier aux nuisances sonores car elle donne sur la cour de la maternelle. De plus, l'eau rentre dans la classe par les fenêtres quand il pleut de manière abondante. Une personne habilitée viendra vérifier. Mme la 4<sup>ème</sup> adjointe indique qu' « *il risque d'y avoir une restructuration assez rapide donc il ne serait pas nécessaire de la faire maintenant.* »

« *Ce projet de restructuration n'apporte pas de solution immédiate à ce réel problème d'autant plus qu'il risque de prendre des années.* » Mme la directrice réitère donc avec insistance la demande.

**5-Annonce** du commencement des travaux du dortoir de la garderie

**6-L'algéco** (modulaire provisoire nécessaire pour agrandir les locaux de l'école en attendant la restructuration promise) : attente d'un troisième devis. Demande faite d'une structure d'environ 60 m2 avec sanitaires. Les parents interpellent Mme la 4<sup>ème</sup> adjointe : « *Suite au 3<sup>ème</sup> devis comment cela va-t-il se passer ?* » Elle leur répond : « *A priori une commission communale se tiendra peut-être dans les 15 jours qui suivent puis cela passe en conseil municipal et cela dépendra des finances. Il serait installé à côté du city-stade.* » Ils poursuivent : « *Sur la base des deux devis est-ce envisageable ?* » Réponse de l'élue : « *Il faudra attendre le budget de mars 2015.* » (Lire également le compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2014) **(NDLR : installer un modulaire avec sanitaires à cet endroit est impossible car il n'y a pas d'accès au réseau d'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'au réseau électrique. On a l'impression que de demander un devis avec sanitaires permet de faire gonfler la facture artificiellement. D'autre part, des problèmes de sécurité se posent pour le déplacement des enfants.)**

# É c o l e

## 7-Bibliothèque : un problème récurrent

L'école possède un stock important de livres (albums, romans, documentaires, BD, ...) qui s'est étoffé et enrichi au cours des années. La bibliothèque était agréable et très fonctionnelle. Elle se trouvait dans le local de l'actuelle classe de GS-CP. Lors de la création du 6<sup>ème</sup> poste d'enseignant depuis deux ans, le local qui a été proposé à l'école est contigu à la bibliothèque intercommunale : il est très exigü et ne permet pas d'accueillir une classe.

Mme la 4<sup>ème</sup> adjointe propose d'utiliser la bibliothèque intercommunale.

Le conseil d'école lui fait remarquer que « *cette solution n'est pas satisfaisante : la salle réservée aux enfants est tout aussi exigüe, de plus, cela ne permettra pas à l'école d'exploiter son fond propre et d'autre part, du fait de son caractère intercommunal, les prêts engagent la responsabilité de l'école et nécessitent la présence des bénévoles.* » L'école fera malgré tout des visites ponctuelles à cette bibliothèque pour la faire découvrir aux enfants. Des visites de classes à la médiathèque de Podensac sont déjà programmées.

**8-Le projet de restructuration de l'école** : Mme la 4<sup>ème</sup> adjointe informait le conseil d'école que « *la vente du bar le Kalimucho puis l'achat du terrain (NDLR : il s'agit de l'immeuble et de son jardin jouxtant la place de la mairie) auront lieu vers octobre/novembre. L'acquisition permettra d'avoir de l'espace. Ensuite, ce sera l'architecte qui prendra en charge le projet de restructuration. Un appel d'offres sera fait.* » (NDLR : la transaction s'est faite juste avant les vacances de Noël, nous allons pouvoir vérifier en ce début d'année si effectivement un projet va voir le jour... et satisfaire ainsi les attentes des parents.)

## 9-Manifestations :

Le Noël de l'école a eu lieu le vendredi 19 décembre.

Carnaval est programmé le vendredi 20 mars, proposition de programme : défilé, jeux de la ludothèque, 15 h 30 : monsieur Carnaval est brûlé.

La kermesse aura lieu le vendredi 26 juin : le déroulement habituel serait conservé.

Sorties, activités de l'année :

Sortie au centre de tri d'Illats des CM1/CM2 le 12 novembre

Sortie à la médiathèque de Podensac :

14 novembre pour les moyennes sections/grandes sections ; 18 novembre pour les grandes sections/cours préparatoire ;

28 novembre pour les CM1/CM2.

Conseils d'école : 9 février et 18 mai 2015 à 18 h

## Divers

Commande de bureaux individuels et quatre lits pour le dortoir à la rentrée

## 22 naissances domiciliées en 2014

Ce chiffre confirme bien qu'on dépasserait de peu (171 ou 172) le seuil d'ouverture d'une 7<sup>ème</sup> classe pour la rentrée 2017 (ce seuil étant fixé à 170 élèves).

L'opposition municipale proposera lors du prochain conseil municipal la création d'une commission scolaire réunissant la majorité et l'opposition pour améliorer le fonctionnement de l'école d'Illats.

Nous tenons toujours à votre disposition notre dossier sur nos propositions pour l'agrandissement de l'école d'Illats. Contactez-nous par mail ou par téléphone, nous vous l'enverrons.

## Où sont les vrais chiffres de la gestion des ordures ménagères ?

### **Pourquoi la Communauté de Communes (CdC) de Podensac entretient-elle le flou sur la gestion de ce service public ?**

En juin 2014, la nouvelle équipe à la tête de la Communauté de Communes de Podensac dévoilait dans le bulletin d'information de la collectivité un déficit du budget de fonctionnement du service public de traitement des ordures ménagères de 393 000€. Dans *ICI* n°52, nous disions que cette situation était la conséquence de la gestion de l'équipe précédente qui a mis en place la redevance incitative, mode de financement de ce service public. Nous n'étions pas surpris de ce qui se passait puisque nous avions montré combien il était difficile d'obtenir l'équilibre financier de ce système un an auparavant... Depuis, nous nous sommes battus pour obtenir les chiffres pour expliquer l'ampleur du déficit que l'on va payer pendant de nombreuses années. Deux documents consultables par tous les citoyens donnent normalement les vrais chiffres permettant de comprendre le financement du service public d'élimination des déchets : le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2013 visible en mairie et le compte administratif de la gestion des déchets ménagers et assimilés 2013 disponible à la communauté de communes. Sauf qu'en réalité, les chiffres communiqués par ces deux documents ne concordent pas et ne font pas apparaître le fameux déficit de 393 000€ !!! Seul le compte administratif, normalement très fiable, montre un déficit de 123 496€ 85. Le rapport annuel quant-à lui distille des chiffres qui n'ont rien à voir pour aboutir à un excédent... Mais oui !!! On pourra toujours se demander dans quel but a-t-il été rédigé...

### **Un effondrement inquiétant de 557 150€ 17 des recettes de fonctionnement en trois ans !**

Si l'on établit une comparaison avec les comptes administratifs 2011 et 2012, on observe un effondrement inquiétant des recettes de fonctionnement du service : 2 196 837€ 87 en 2011, 2 188 120€ 19 en 2012 et ... 1 639 687€ 70 en 2013 !!! La diminution considérable en trois ans de 412 013€ 26 du produit de la redevance ordures ménagères en est la cause principale. A cela s'ajoutent les baisses de 32 628€ 42 de la vente des produits résiduels et de 39 337€ 60 de la subvention d'exploitation Eco emballage entre 2012 et 2013.

### **Les dépenses de fonctionnement baissent également mais moins fortement...**

Les dépenses de fonctionnement étaient d'1 882 079€ 12 en 2011. Elles avaient augmenté en 2012 pour atteindre 2 146 787€ 55 à cause de l'augmentation des frais de sous-traitance de la COVED de 233 088€ 94, consécutive à l'explosion du tri sélectif réalisé par cette entreprise. En 2013, ces dépenses baissent très fortement de 352 170€ 36. Elles sont de 1 794 617€ 19. La sous-traitance de la COVED a diminué de 99 699€ 08. Les remboursements de frais au syndicat de traitement des déchets (UCTOM) baissent de 74 437€ 92 et sont maintenant de 219 169€ 22. Cela alors que l'incinérateur Astria (dont dépend notre communauté de communes) augmente ses prix pour ne pas perdre trop d'argent... La COVED aurait baissé le prix de sa prestation de tri sélectif et la quantité de déchets incinérés diminue. Donc, les poubelles se vident dans la nature ou sont brûlées dans les foyers. La logique de la redevance incitative est responsable de cette situation.

### **On ne voit aucune trace du déficit de 393 000€...**

Le compte administratif, qui ne peut être tronqué, montre un déficit de 123 496€ 85 et non de 393 000€ comme annoncé publiquement par la nouvelle équipe de la communauté de communes. Qui ment ? L'ancienne équipe qui serait parvenue à masquer le déficit qu'elle a provoqué ? La nouvelle équipe qui aggraverait médiatiquement le fameux déficit pour justifier des augmentations importantes futures ? Si c'est le cas, on s'étonne du silence de l'ancien président de la CdC et de son équipe... A moins que nos élus aient accès à des données chiffrées qui en disent plus long que ce que le public sait... Vu d'ICI, on a l'impression que tout ce petit monde se tient... Un audit des finances de la CdC a été fait. Les emprunts pris par l'ancienne équipe ont forcément été votés par une bonne partie des élus qui gèrent actuellement la collectivité...

Gilles Baillet

### **L'audit tel que l'on nous le présente...**

Dans le supplément du dernier bulletin de la CdC, nos élus nous présentent les résultats de l'audit sur les finances de cette collectivité. « *Sur la précédente mandature, la CdC a vécu au dessus de ses moyens en investissant environ 1 million d'euros de trop tous les ans.* » Nous écrit le président de la Communauté de Communes. « *Du fait d'une politique d'investissements soutenue et du renforcement ou de la création de nombreux services, entre 2008 et 2013, les dépenses de la communauté de communes ont augmenté plus vite que les recettes. Et quand l'épargne a été épuisée, de nouveaux emprunts sont venus renflouer les finances. (...) en 6 ans, la capacité d'autofinancement a diminué de moitié (passant de 1 million d'euros à moins de 500 000 euros) (...) le poids de la dette a fortement augmenté (87 000 euros/an en 2008, 350 000 euros/an en 2013)* » observe le cabinet d'audit. Mais le document ne répond pas précisément aux questions suivantes : quel est le poids du budget de fonctionnement annuel de la médiathèque de Podensac sur celui de la CdC (**NDLR : M. le maire a lancé le chiffre de 600 000€ lors de ses vœux à la population le 17 janvier...**) ? Quel est le déficit réel du budget des ordures ménagères ?

# Consommation

## Quelques explications pour les usagers de l'eau et de l'assainissement collectif qui ont choisi le prélèvement automatique pour payer leurs factures

Il y a trois facturations pour la SAUR :

- Le 27 août 2013, vous avez payé la facture d'assainissement du 16 septembre au 15 décembre 2013.
- Vous avez payé l'échéancier pour la facture de novembre 2014 du 5 octobre 2013 au 5 juillet 2014.
- Vous allez payer l'échéancier du 5 janvier au 5 mai 2015 par la facture de juin 2015

Votre facture de la Lyonnaise de juin 2014 montre le remboursement du trop perçu qu'elle avait prélevé quand elle facturait également l'assainissement au printemps 2013.

A priori, il n'y aurait pas de trop perçu en matière d'assainissement et la Lyonnaise aurait remis les comptes à zéro.

Par contre c'est le changement de facturation de l'assainissement collectif en août 2013 qui perturbe le suivi des échéanciers. Ainsi que la « panne informatique » que la SAUR vous a signalée. Si des Illadais ont encore des difficultés, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter.

Toute l'équipe d'ICI

### Devoir de réponse

D'après l'article du journal de la majorité municipale *Illats Infos n°1/2015*, signé « Robert Carsana et le collectif de la majorité », ICI serait composé d'un ensemble « quasi exclusif de publications au contenu peu conforme avec la réalité. »

Nos concitoyens savent bien qu'ICI – et le numéro d'aujourd'hui en est aussi la preuve – traite des problèmes réels des Illadais : eau, assainissement, ordures ménagères, école, plan local d'urbanisme, etc.

Selon ce même article ICI aurait des comportements peu réalistes, polémiques et démagogiques qui amèneraient à émettre des doutes sur sa pratique de la démocratie.

Pour ICI, pratiquer la démocratie, c'est en informant le mieux possible, aider chacun de nos concitoyens à exercer tous ses droits – notamment à l'information – et assumer tous ses devoirs.

Pour ICI, pratiquer la démocratie c'est contribuer à mieux vivre ensemble à Illats, c'est respecter sans concession ni facilité la dignité de chaque personne, c'est faire grandir la solidarité entre nous.

Bonne année !

Janine Market-Ducos et le collectif d'ICI

### Petit rappel

Depuis son premier numéro de juin 2001, *ICI* est sorti tous les trimestres sans exception (sans compter les numéros spéciaux). En 2006, notre association a lancé le premier site internet d'information communal. Il est maintenant réactualisé plusieurs fois par mois. N'hésitez pas à le consulter pour connaître les dates, ordres du jour et comptes rendus des conseils municipaux. Tout ce que le site de la municipalité ne dit jamais... Par le biais de notre site, nous suivons et commentons l'actualité municipale et intercommunale au jour le jour. Vous pouvez également donner votre avis et débattre avec nous.